

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du mercredi 03 février 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 28 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de Matthieu SALEL.

Présents : 13**Votants:** 15

Sont présents: Matthieu SALEL, Marie-Hélène CHOTIN, Francis CHABANE, Jean-Claude BLANC, Manon REYNOUARD, Régine LEMESRE, Edouard LEVEUGLE, Josette BARAILLE, Géry BEDAGUE, Virginie MOUSSELIN, Anthony CHARBONNEYRE, Raoul L'HERMINIER, Nathalie GEORGES

Représentés: Nadine PIERRARD, Eric POUGET

Excuses:**Absents:**

Secrétaire de séance: Manon REYNOUARD

Objet: QUARTIER GENETTE - ACHATS DE TERRAINS - DE 2021_003

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil de l'avancement et de la finalisation des nouveaux logements au lieu-dit Genette.

Il est important de mener une réflexion sur le désenclavement de ce nouveau quartier, Celui-ci pourrait être réalisé par l'impasse de Verdeyre, permettant aux nouveaux habitants du lotissement des Jardins de Blajoux de rentrer et sortir par cette impasse.

Il précise que la société GEO SIAPP a été sollicitée pour établir un relevé topographique ainsi qu'un avant-projet pour la création d'une liaison du quartier Genette vers la RD 104 et l'aménagement d'un carrefour.

Afin d'élargir cette impasse il est nécessaire d'acquérir quelques mètres carrés aux deux propriétaires longeant une partie de ce chemin.

Il propose pour un montant de 25 € le m² l'acquisition de :

- 161 m² appartenant à M. EL HARRAS Ahmed parcelle E 1585 pour un montant de 4 025 €
- 292 m² appartenant à M. et Mme MEREUX - BALAGUER parcelles E 1583 et E 1587 pour un montant de 7 300 €.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire :

- d'acquérir 161 m² à Mr EL HARRAS Ahmed pour un montant de 4 025 €
- d'acquérir 292 m² à Mr et Mme MEREUX - BALAGUER pour un montant de 7 300 €
- et de signer tous les documents nécessaires à ces deux transactions.

Objet: PROJET DE RENOVATION BATIMENT ANCIENNE MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION S - DE 2021_004

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil la délibération en date du 29 octobre 2020 donnant à Ardèche Habitat une mission pour la restauration du bâtiment de l'ancienne Mairie. Il fait état de l'avancement de cette mission.

Pour mener à bien ce projet de rénovation, il informe le Conseil qu'il est possible de bénéficier de subvention de divers organismes et propose de les solliciter :

- Pass-Territoire pour le Département
- DETR pour l'Etat
- SDE 07 dans le cadre de Certificats d'Economie d'Energie (C2E)

Après délibération les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, acceptent la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents nécessaires pour :

- **Pass-Territoire pour le Département**
- **DETR pour l'Etat**
- **SDE 07 dans le cadre de Certificats d'Economie d'Energie (C2E)**

Objet: ACHATS DE PURIFICATEURS D'AIR - DEMANDE DE SUBVENTIONS - DE 2021_005

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la situation sanitaire est marquée par la recrudescence de la circulation du coronavirus.

Il informe que la Région Auvergne Rhône-Alpes apporte un soutien financier aux communes pour l'acquisition et l'installation de matériels de purification de l'air par filtration haute efficacité à destination des établissements scolaires et des espaces d'accueil du temps périscolaire (garderie).

Le soutien financier interviendra sous la forme d'une subvention forfaitaire, calculée sur la base de 80 % du montant TTC de l'acquisition, par présentation de facture réglée.

Monsieur le Maire fait part d'un devis pour l'achat de 4 purificateurs d'air pour un montant TTC de 1 146.56 € et propose de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes de l'aide financière à ces acquisitions.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour bénéficier de l'aide financière.

Objet: ZONE ARTISANALE - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE - DE 2021_006

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la zone artisanale de Rosières est inscrite sur un Budget Annexe toujours ouvert à ce jour. Il rappelle que la compétence Zone Artisanale ou Commerciale a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Baume-Drobie.

A ce jour, la Commune n'a plus la compétence pour un éventuel aménagement et de fait ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il propose donc au Conseil Municipal de clôturer ce budget à la date du 31 décembre 2020.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er : Accepte la clôture du budget annexe "Zone Artisanale"

Article 2 : Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.

Objet: BULLETIN MUNICIPAL - ENCART PUBLICITAIRE Année 2020 - DE 2021 007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bulletin municipal a été édité comme les autres années précédentes, début 2021. Cette publication pratique permet entre autres à la population rosiéroise de prendre connaissance des démarches administratives, de la vie associative de notre village, des actualités des divers syndicats de commune et des réalisations communales.

La commission chargée de ce projet offre la possibilité aux entreprises de faire figurer un encart publicitaire, moyennant une participation, plusieurs formules sont proposées :

Coût encarts publicitaires :

- Quart de page 70 €
- Demi-page 120 €
- La page 200 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à encaisser les sommes recueillies.

Objet: QUARTIER GENETTE - VOIRIE ROUTIERE - DE 2021 008

Monsieur le Maire fait part de l'avancement et de la finalisation du programme d'aménagement du quartier Genette. Informe que les derniers travaux de branchement des eaux et assainissement ont été finalisés. A ce jour seule la voirie routière reste à réaliser.

Il précise que ces travaux seront réalisés par le Syndicat de Voirie (SITVA), et qu'une estimation a été demandée.

Le montant du devis s'élève à 125 635,21 € HT pour les travaux et de 9 045,74 € d'honoraires.

Il propose au Conseil Municipal de valider cette dernière opération, et précise que les travaux devraient démarrer courant premier semestre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, est d'accord avec Monsieur le Maire et :

- l'autorise à signer l'estimation des travaux
- et d'inscrire au budget 2021 à l'opération 106 le montant des sommes prévues.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.